

AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS

TERRASSEMENTS ET TRANSPORTS MAHORAIS SARL (TE.TRA.MA SARL)

SARL au capital de 74.425 euros
Siège social : ZI de Kaweni – BP 220 – 97600 Mamoudzou
094.122.355 RCS Mamoudzou

TETRAMA EXPLOITATION

SARL à caractère unipersonnel au capital de 1.000 euros
Siège social : Lotissement Kemal – Zone Industrielle de Kawéni - 97600 Mamoudzou
822.051.066 RCS Mamoudzou

Par acte sous seing privé en date à Mamoudzou du .07 novembre 2016, les sociétés TERRASSEMENTS ET TRANSPORTS MAHORAIS SARL (en abrégé TE.TRA.MA SARL) et TETRAMA EXPLOITATION, ont établi un projet d'apport partiel d'actifs régis par l'article L.236-22 C.Com aux termes duquel la société TERRASSEMENTS ET TRANSPORTS MAHORAIS SARL ferait apport à TETRAMA EXPLOITATION d'une partie de son actif évalué à 8.603.419 € et d'une partie de son passif évalué à 4.384.696 €, soit un apport net de 4.218.723 €

En rémunération de cet apport, la société TETRAMA EXPLOITATION augmenterait son capital de 4.218.723 € par la création de 4.218.723 parts sociales d'une valeur nominale de 1 € attribuées en totalité à la société TERRASSEMENTS ET TRANSPORTS MAHORAIS SARL, sans constitution de prime d'apport au passif de la société TETRAMA EXPLOITATION.

Toutes les opérations actives et passives, concernant les éléments de patrimoine de TERRASSEMENTS ET TRANSPORTS MAHORAIS SARL, effectués par elle depuis le 1^{er} octobre 2016 jusqu'au jour de réalisation définitive de l'apport seront prises en charge par la société TETRAMA EXPLOITATION.

Les créanciers des sociétés participant à l'opération dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à l'apport dans les conditions et délais prévus par l'article R. 236-8 C.Com. Conformément aux dispositions de l'article L.236-6 C.Com. le 07 novembre 2016 deux exemplaires des projets d'apports partiels d'actifs ont été déposés en annexe du RCS auprès Greffe du Tribunal de Grande Instance de Mamoudzou.